

CA10 08 0968

Séance spéciale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le 23 décembre 2010, à 9 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA10 08 0969

Soumis l'ordre du jour de la séance spéciale du 23 décembre 2010.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 23 décembre 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0970

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100069004 relatif au choix du lauréat conformément à la recommandation du jury pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080722 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 20 septembre 2010 et octroyant quatre contrats de services professionnels aux quatre équipes finalistes retenues lors de la première étape du concours d'architecture du Complexe sportif de Saint-Laurent (appel de candidatures 10-036);

ATTENDU qu'un jury de sélection s'est réuni les 15 et 16 décembre 2010 pour analyser les dossiers reçus et qu'après délibération, le jury a recommandé à la Ville le choix du consortium Saucier + Perrotte Architectes - Hughes Condon Marler Architects / SNC Lavalin inc. / Agence Ter, paysagistes, urbanistes comme lauréat du projet;

ATTENDU que tous les membres ont signé le rapport du jury;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner le choix du lauréat conformément à la recommandation du jury, soit le consortium Saucier + Perrotte Architectes - Hughes Condon Marler Architects / SNC Lavalin inc. / Agence Ter, paysagistes, urbanistes pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA10 08 0971

Période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

Le 23 décembre 2010

CA10 08 0972

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 10 heures.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
